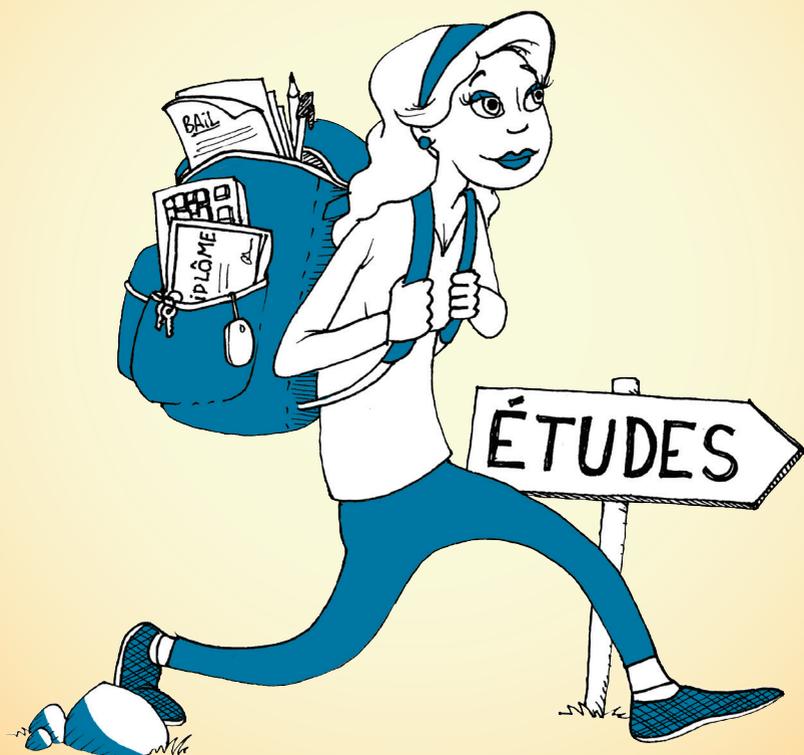


CARNET DE BORD

COMMENCER DES ÉTUDES SUPÉRIEURES



Deuxième édition – Décembre 2018

Réalisation et Édition

Infor Jeunes Ath et Infor Jeunes Tournai

Conception et structuration

Collecte des données

Gestion informatique

Distribution

Directeur de publication

Bernard Antoin
Infor Jeunes Tournai ASBL
Rue Saint Martin 4-6
7500 Tournai

Rédaction

Marjorie Bierna
Emmanuelle Bury
Aline Collard
Marie Rolet

Réalisation graphique, mise en page

Matthieu Guilbert

Impression

Beuse Graphic

Dans cette brochure, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin a été adopté afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Tous nos soins ont été apportés à la réalisation de ce carnet de bord. Bien que notre objectif soit de diffuser une information actualisée et exacte, celle-ci ne peut être considérée comme faisant juridiquement foi.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Cette publication a été réalisée grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'octroi d'une bourse de production et de diffusion d'information à destination des jeunes.

Tous droits de traduction, adaptation et reproduction sont réservés pour tout pays.

COMMENCER DES ÉTUDES SUPÉRIEURES



Tu termines tes études secondaires et tu souhaites commencer des études supérieures ? Ce carnet est fait pour toi ! Tu y dénicheras des infos sur les formations qui s'offrent à toi, sur le fonctionnement et le coût des études supérieures, sur le logement étudiant, et quelques bons plans de méthodologie et de soutien scolaire.

Chapitre 1 : Que choisir?	5
1. Types d'enseignement supérieur	5
2. Panorama des formations	8
2.1. Les formations en Haute École	8
2.2. Les formations à l'Université.....	10
2.3. Les formations en École Supérieure des Arts	12
2.4. Les formations en Promotion sociale	13
3. Qui peut m'aider ?	14
Chapitre 2 : Comment ça fonctionne ?	15
1. Admission aux études supérieures	15
2. Inscription	16
3. Organisation des études	16
4. Conditions de réussite	17
5. Financabilité	18
6. Désinscription et réorientation.....	19
Chapitre 3 : Financer ses études	20
1. Le coût des études	20
2. Pistes pour financer ses études	21
2.1. Allocation et prêt d'études	21
2.2. Allocations familiales.....	23
2.3. Job étudiant.....	23
2.4. Service social de l'école	24
2.5. CPAS.....	24
Chapitre 4 : Méthodologie et soutien scolaire	25
Chapitre 5 : Se loger	26
1. Choisir un logement.....	26
2. Trouver un logement	28
3. Étapes de la location.....	28
4. Concepts généraux	29



Chapitre 1 : Que choisir ?

1. Types d'enseignement supérieur

Quand on envisage de suivre des études supérieures, il n'est pas toujours évident de trouver le domaine que l'on a envie d'approfondir et dans lequel on se sent bien. Dans les pages qui suivent, tu trouveras l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Celles-ci sont classées en fonction du type d'enseignement et toutes donnent accès soit à un diplôme de bachelier (3 ans ou 180 crédits), soit à un diplôme de master (1er cycle de 180 crédits + 2e cycle de 60 ou 120 crédits).

Il existe 5 types d'enseignement supérieur : les Hautes Écoles (HE), les Universités, les Écoles Supérieures des Arts (ESA), les Écoles de Promotion sociale et l'École Royale Militaire.

Haute École

Établissement proposant des études supérieures de plein exercice. La Haute École organise du type court (cycle de 3 ans d'études) et du type long (un cycle de 3 ans suivi d'un cycle de 2 ans d'études – parfois 1 ou 3 ans : le master). L'approche pédagogique de la Haute École est plus concrète, plus pragmatique, plus directement en lien avec les métiers

auxquels elle forme. Souvent, la structure plus petite et le personnel d'encadrement plus présent permettent un soutien plus personnel de l'étudiant.

Université

Établissement proposant des études supérieures de plein exercice. L'Université n'organise que du type long (un cycle de 3 ans : le bachelier de transition, suivi d'un cycle de 2 ans, parfois 1 ou 3 ans : le master). L'approche pédagogique de l'Université est plutôt théorique et vise à développer la capacité d'analyse de l'étudiant sur une matière. Elle est divisée en facultés, en fonction des domaines d'études abordés, réparties sur des campus universitaires plus ou moins étendus. Tout est donc organisé à grande échelle (auditoires de plusieurs centaines de places, vastes infrastructures, ...). Les études universitaires demandent une grande capacité d'autonomie de la part de l'étudiant, pour pouvoir gérer au mieux le grand espace de liberté dont il dispose.

École Supérieure des Arts (ESA)

Établissement proposant des études supérieures artistiques de plein exercice. L'ESA organise l'enseignement des arts via du type court (cycle de 3 ans d'études) et du type long (un cycle de 3 ans suivi d'un cycle de 2 ans d'études – parfois 1 ou 3 ans : le master). Sa particularité réside dans le fait qu'elle impose un

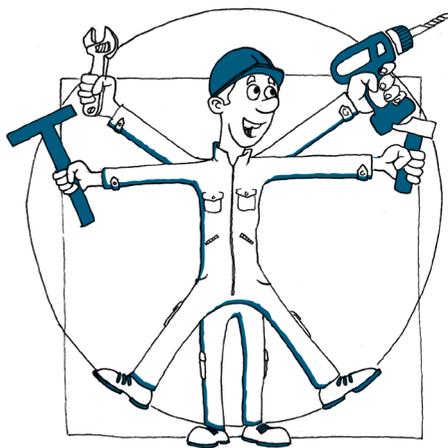
examen d'entrée : une épreuve artistique d'admission afin d'évaluer si l'étudiant dispose des prérequis nécessaires au cursus artistique choisi.

École de Promotion sociale

Établissement proposant des formations à horaires décalés en journée, en soirée ou encore le week-end. L'enseignement de promotion sociale s'adresse principalement à un public à partir de 16 ans souhaitant se former, se spécialiser, se recycler, ou acquérir un nouveau titre d'études. L'organisation de ces études se fait avec un système modulaire, les cours s'organisent en Unités de Formation que l'on additionne afin de constituer un ensemble de compétences liées à un titre d'études. Elle délivre des titres de bachelier et de master, mais aussi des titres qui lui sont propres tels que le Brevet d'Enseignement supérieur et certains bacheliers professionnalisant uniques à la Promotion sociale.

École Royale Militaire

Établissement militaire d'enseignement universitaire de plein exercice chargé de la formation de base académique, militaire et physique des futurs officiers. Elle s'organise uniquement en type long (un cycle de 3 ans : le bachelier de transition, suivi d'un cycle de 2 ans - parfois 1 ou 3 ans: le master). La formation est adaptée aux besoins de la Défense belge (composantes Terre, Air, Marine et Médicale). Pour intégrer l'École Ne plus être en obligation scolaire et la réussite d'un examen d'entrée permet à l'étudiant d'être rémunéré dès le premier jour de sa formation, d'avoir accès aux infrastructures sportives et de profiter d'un logement.



	Haute École	Université	École Supérieure des Arts	Promotion sociale	École Royale Militaire
Période de cours	En journée ou à horaires décalés	En journée ou à horaires décalés	En journée	En journée ou à horaires décalés	
Type court (3 ans)	X		X	X	
Type long (4-5 ans)	X	X	X	X	X
Nombre d'écoles en Wallonie-Bruxelles	20	6	16	100	1
Examen d'admission	Pour les études d'ingénieur civil	Pour les études de sciences médicales et dentaires	Toutes les options		Épreuves psycho-techniques, contrôle médical et épreuves sportives + Épreuves première et deuxième langue, mathématiques, physique et anglais
Test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)		Pour les études de médecine vétérinaire (obligatoire mais non contraignant)			
Minerval	De 175,01€ à 454,47€ (en fonction du type et si l'année est diplômante)	835€	De 175,01€ à 454,47€ (en fonction du type et si l'année est diplômante)	26€ d'inscription forfaitaire de base + 0,38€/période de cours, avec un maximum de 800 périodes, soit max. 330€.	Pas de minerval, l'étudiant est rémunéré dès le début de sa formation

Source : <http://blog.siep.be/2012/11/universites-hautes-ecoles-quest-ce-qui-les-differencie>

2. Panorama des formations

Pour te guider dans ton choix, voici l'ensemble des formations qui s'offrent à toi.

Formations en Haute École

(cycle 1 = bachelier professionnalisant uniquement ; cycle 1 + 2 = master ; cycle 2 = master uniquement)

SOCIAL

- Assistant en psychologie
- Assistant social
- Bibliothécaire – Documentaliste
- Communication
- Conseiller social
- Écologie sociale
- Écriture multimédia
- Éducateur spécialisé en activité socio-sportives
- Gestion des ressources humaines
- Communication appliquée
- Presse et information spécialisées
- Spécialisée :
 - Animation socioculturelle et éducation permanente
 - Publicité et communication commerciale
 - Relations publiques
- Managements d'événements
- Ingénierie et action sociales
- Ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits
- Transitions et innovations sociales
- Stratégie et analyse de la communication interactive et collaborative

ECONOMIQUE

- Assistant de direction
- Assurances
- Commerce et développement
- Commerce extérieur
- Comptabilité
- Conseiller en développement durable
- Coopération internationale
- Droit
- E-business
- Gestion de transports et logistique d'entreprise
- Gestion hôtelière
- Immobilier
- Informatique de gestion
- Management de la logistique
- Management du tourisme et loisirs
- Marketing
- Relations publiques
- Sciences administratives et gestion publique
- Gestion de l'entreprise
 - Sciences commerciales
- Gestion publique
 - Sciences administratives
- Ingénieur commercial
- International Business et Management
- Management Sciences
- Gestion des services généraux

AGRONOMIQUE

- Agronomie
- Architecture des jardins et du paysage
- Gestion de l'environnement urbain
- Architecte paysagiste
- Ingénieur industriel en agronomie
 - Agronomie
 - Environnement
 - Bio-industries

ARTISTIQUE

- Animation 3D et effets spéciaux
- Arts du tissu
- Arts graphiques
- Publicité
- Styliste-modéliste

Pour connaître les bacheliers de spécialisation et les formations interinstitutionnelles, contacte le centre Infor Jeunes près de chez toi.

PÉDAGOGIQUE

- Professeur de cours généraux en :
 - Arts plastiques
 - Éducation physique
 - Français et éducation à la philosophie et à la citoyenneté
 - Français et français langue étrangère
 - Français et morale
 - Français et religion
 - Langues germaniques
 - Mathématiques
 - Sciences (biologie, chimie, physique)
 - Sciences économiques et sciences économiques appliquées
 - Sciences humaines (histoire, géographie, sciences sociales)
- Professeur de cours techniques en :
 - Bois – construction
 - Électromécanique
 - Économie familiale et sociale
- Coaching sportif
- Éducateur spécialisé en accompagnement psychoéducatif
- Instituteur préscolaire* (maternel)
- Instituteur primaire*

PARAMÉDICAL

- Audiologie
- Bandagisterie / Orthésologie / Prothésologie
- Biologie médicale
- Diététique
- Ergothérapie
- Infirmier responsable de soins généraux
- Logopédie
- Orthoptie
- Podologie – podothérapie
- Psychomotricité
- Sage-femme
- Technologue en imagerie médicale
- Kinésithérapie

TECHNIQUE

- Aérotechnique
- Automobile
- Biotechnique
- Chimie
- Construction
- Électromécanique
- Électronique
- Énergies alternatives et renouvelables
- Informatique de gestion
- Informatique et systèmes
- Mécatronique et robotique
- Technico-commercial
- Techniques de la cinématographie
- Techniques de la photographie
- Techniques de l'édition
- Techniques infographiques
- Textiles : techniques de mode et de stylisme
- Architecture des systèmes informatiques
- Architecture transmédia
- Business analyst
- Cybersécurité
- Génie analytique, finalité biochimie
- Gestion de chantier, orientation construction durable
- Gestion de maintenance électromécanique
- Gestion de production
- Management de l'innovation et de la conception des aliments
- Ingénieur industriel :
 - Biochimie - Chimie (cycle 1)
 - Génie technologique (cycle 1)
 - Construction
 - Électricité
 - Électromécanique
 - Aérotechnique
 - Automatisation
 - Biochimie
 - Chimie
 - Électronique
 - Génie énergétique durable
 - Génies physique et nucléaire
 - Géomètre
 - Industrie
 - Informatique
 - Mécanique

* La réforme de la formation initiale des enseignants entrera en application en septembre 2020. Une année sera ajoutée au cursus actuel et permettra à l'étudiant d'obtenir un master en enseignement, peu importe sa discipline.

Formations à l'Université

(cycle 1 = bachelier de transition uniquement ; cycle 1 + 2 = master ; cycle 2 = master uniquement)

SCIENCES HUMAINES

CRIMINOLOGIE

- Criminologie

HISTOIRE, ART ET ARCHÉOLOGIE

- Histoire
- Histoire de l'art et archéologie
 - Générale
 - Musicologie
 - Archéométrie

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Information et communication
- Architecture transmédia
- Arts du spectacle
- Communication
- Communication multilingue
- Journalisme

LANGUES, LETTRES ET TRADUCTOLOGIE

- Langues et lettres françaises et romanes
 - Générale
 - Français Langue Étrangère
- Langues et lettres modernes
 - Générale
 - Germaniques
 - Orientales
 - Slaves
- Langues et lettres anciennes
 - Classiques
 - Orientales
- Langues et lettre modernes et anciennes (latin-français)
- Traduction et Interprétation
- Linguistique

PHILOSOPHIE

- Philosophie
- Éthique
- Sciences des religions
- Sciences des religions et de la laïcité

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

- Sciences économiques et de gestion
- Ingénieur de gestion
- Sciences de gestion
- Sciences économiques
 - générale
 - économétrie
- Gestion culturelle

SCIENCES JURIDIQUES

- Droit
- Droit européen
- Etat et Europe
- Droit de l'entreprise
- Justice civile et pénale
- Droit transnational, comparé et étranger
- Droit économique
- Droit public et international
- Droit économique et social
- Droit civil et pénal
- Droit privé
- Droit des affaires
- Droit social
- Droit public et administratif
- Droit pénal
- Mobilité interuniversitaire
- Gestion
- Droit privé et pénal
- Droit des technologies de l'information et de la communication

SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

- Sciences humaines et sociales
- Sciences politiques
 - Générale
 - Relations internationales
- Sociologie et anthropologie
- Administration publique
- Anthropologie
- Études européennes
- Gestion des ressources humaines
- Politique économique et sociale
- Sciences de la population et du développement
- Sciences du travail
- Sociologie

SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

- Sciences psychologiques et de l'éducation
- Logopédie
- Sciences de l'éducation
- Sciences de la famille et de la sexualité
- Sciences psychologiques
- Agrégation (AESS)
- CAPAES

THÉOLOGIE

- Sciences religieuses
- Études bibliques
- Théologie

SCIENTES

- Bloc 1 Polyvalent en sciences, orienté : bio-ingénieur, biologie, chimie, géologie, ou géographie
- Sciences actuarielles
- **Sciences biologiques**
- Biochimie et biologie moléculaire et cellulaire
- Bioinformatique et modélisation
- Biologie des organismes et écologie
- **Sciences chimiques**
- Sciences et gestion de l'environnement
- **Sciences géographiques :**
 - Générale
 - Climatologie
- Océanographie
- Sciences et gestion du tourisme
- **Sciences géologiques**
- **Sciences informatiques,**
- Architecture des systèmes informatiques
- **Sciences mathématiques**
- Statistiques :
 - Générale
 - Biostatistique
- **Sciences physiques**
- Sciences spatiales

SCIENTES VÉTÉRAIRE

- Médecine vétérinaire

ART DE BÂTIR ET URBANISME

- Architecture

SCIENTES DE L'INGÉNIEUR

- Sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil
- **Ingénieur civil Architecte**
- Ingénieur civil Biomédical
- Ingénieur civil des constructions
- Ingénieur civil des mines et géologues
- Ingénieur civil électricien
- Ingénieur civil électromécanicien
- Ingénieur civil en aérospatiale
- Ingénieur civil en chimie et sciences des matériaux
- Ingénieur civil en informatique
- Ingénieur civil en informatique et gestion
- Ingénieur civil en mathématiques appliqués
- Ingénieur civil mécanicien
- Ingénieur civil physicien

SCIENTES AGRONOMIQUES ET INGÉNIEURIE BIOLOGIQUE

- Sciences de l'ingénieur, orientation bioingénieur
- Chimie et bioindustries
- Gestion des forêts et des espaces naturels
- Sciences agronomiques
- Sciences et technologies de l'environnement
- **Architecture du paysage**
- Agroécologie
- Sciences agronomiques et industries du vivant

SCIENTES BIOMÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES

- Sciences biomédicales
- Sciences pharmaceutiques

SCIENTES DE LA MOTRICITÉ

- Kinésithérapie et réadaptation
- Sciences de la motricité, orientation:
 - Générale
 - Éducation physique

SCIENTES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

- Sciences de la santé publique

SCIENTES DENTAIRES

- Sciences dentaires

SCIENTES MÉDICALES

- Médecine
- Master de spécialisation obligatoire

Pour connaître les masters de spécialisation et les formations interinstitutionnelles, contacte le centre Infor Jeunes près de chez toi.

Formations en École Supérieure des Arts

(cycle 1 = bachelier professionnalisant uniquement ; cycle 1 + 2 = master ; cycle 2 = master uniquement)

ARTS DU SPECTACLE, TECHNIQUES DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION

- Arts du cirque
- Image
- Montage et scripte
- Multimédia
- Son
- Réalisation Cinéma et Radio-Télévision
 - Cinéma
 - Radio – Télévision – Multimédia
- Art dramatique
- Interprétation dramatique
- Théâtre et techniques de communication

MUSIQUE

- Agrégé* de l'enseignement secondaire inférieur en Musique
- Formation musicale
- Formation musicale
- Formation vocale

* voir note de bas de page 9

ARTS PLASTIQUES, VISUELS ET DE L'ESPACE

- Arts numériques (bachelier et master)
- Bande dessinée (bachelier et master)
- Création d'intérieurs
- Dessin et technologie en architecture
- Graphisme (bachelier et master)
- Illustration (bachelier et master)
- Images plurielles imprimées
- Peinture (bachelier et master)
- Photographie (bachelier et master)
- Publicité (bachelier et master)
- Sculpture (bachelier et master)
- Stylisme d'objets ou Esthétique industrielle
- Stylisme de mode
- Architecture d'intérieur
- Arts dans l'espace public
- Bande dessinée - éditions
- Céramique
- Cinéma d'animation
- Communication visuelle
- Communication visuelle et graphique
- Conservation et restauration des œuvres d'art
- Design du livre et du papier
- Design industriel
- Design textile
- Design urbain
- Dessin
- Espace urbain
- Gravure
- Gravure et image imprimée
- Images dans le milieu
- Installation – performance
- Lithographie
- Scénographie
- Sérigraphie
- Stylisme & création de mode
- Tapisserie - Arts textiles
- Typographie
- Vidéographie
- Accessoires
- Politique et expérimentations graphiques
- Pratique de l'art – outils critiques
- Pratiques de l'exposition
- Pratiques éditoriales
- Pratiques et théories de l'art
- Récits et expérimentation

Formations en Promotion sociale

(cycle 1 = brevet ou bachelier ; cycle 2 = master uniquement)

BREVET D'ENS.SUPÉRIEUR

Propre à la Prom. Soc. (min. 120 crédits)

- Animateur en action collective politique, culturelle et sociale
- Conseiller en administration et en gestion du personnel
- Conseiller en insertion socio-professionnelle
- Formateur en alphabétisation
- Gestionnaire d'unités commerciales
- Guide touristique - Guide régional
- Régisseur général des spectacles
- Webdesigner
- Webdeveloper

BACHELIER PROFESSIONNALISANT

Propre à la Promotion sociale

- Conseiller conjugal et familial
- Dessin des constructions mécaniques et métalliques
- Optique - optométrie
- Scénographie
- Vente

BACHELIER PROFESSIONNALISANT

- Agronomie - finalité : techniques et gestion agricoles
- Arts plastiques, visuels et de l'espace : création d'intérieurs
- Assistant de direction - option langues et gestion
- Assistant social
- Assurances
- Automobile - options :
 - expertise automobile
 - mécatronique
- Bibliothécaire - documentaliste
- Chimie - orientation :
 - biochimie
 - biotechnologie
 - chimie appliquée
- Commerce extérieur
- Comptabilité - options :
 - banque et finance
 - fiscalité
 - gestion

- Construction - options :
 - bâtiment
 - génie civil
- Coopération internationale
- Droit
- E-business
- Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif
- Électromécanique - orientations
 - climatisation et techniques du froid
 - électromécanique et maintenance
- Électronique - orientation électronique appliquée
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des transports et logistique d'entreprise
- Immobilier
- Infirmier responsable des soins généraux
- Infirmier responsable des soins généraux pour titulaire du brevet d'infirmier hospitalier
- Informatique de gestion
- Informatique et systèmes - orientations :
 - automatique
 - informatique industrielle
 - réseau et télécommunications
 - technologie de l'informatique
- Marketing
- Psychomotricité
- Publicité - options :
 - agencement de l'espace (NO)
 - médias contemporains
- Relations publiques
- Sciences administratives et gestion publique
- Stylisme de mode
- Techniques graphiques - orientation techniques infographiques
- Tourisme - option gestion

MASTER

- Sciences industrielles
- Urbanisme et aménagement du territoire
- Chimie
- Électricité - option électronique
- Électromécanique

3. Qui peut m'aider ?

Choisir une formation parmi le panel proposé s'avère parfois un exercice difficile. Entre pression, indécision, désorientation et hésitation, s'adresser à un acteur spécialisé peut être une bonne solution pour faire le point. Tu trouveras dans les lignes qui suivent quelques adresses ou événements qui vont te permettre de prendre une décision.

Les semaines de cours ouverts, organisées chaque année par **les Écoles Supérieures des Arts, les Hautes Écoles, les Universités de Wallonie et de Bruxelles**, permettent aux étudiants de 6^e secondaire de **vivre la vie d'un étudiant en supérieur**. Tu découvriras le contenu de certains cours, à quoi ressemble un amphithéâtre, l'ambiance, etc. Cette semaine se déroule soit durant les vacances d'automne (octobre-novembre) soit durant les vacances de détente (février-mars). Certaines écoles offrent même la possibilité de cours à la carte en dehors de ces périodes. Consulte leur site internet pour trouver les dates précises.

Les portes ouvertes des écoles. Durant cette journée «tout public», les écoles permettent de **visiter les infrastructures**, de rencontrer des professeurs, d'être **informés sur les filières et leurs débouchés** et de déjà s'inscrire pour l'année scolaire suivante. En général, les portes ouvertes se déroulent entre mars et mai. Consulte leur site internet pour trouver les dates précises.

Les salons des Études et Professions du SIEP rassemblent des écoles secondaires et supérieures de Wallonie-Bruelles. Ils permettent au public d'**aller à la rencontre de plusieurs écoles le même jour au même endroit**. Tu y trouveras aussi différents acteurs de l'information et de l'orientation. Les salons ont lieu à Bruxelles, Liège, La Louvière, Namur, Tournai et Wavre, de novembre à mars. Consulte les dates sur www.siep.be.

Les centres d'information jeunesse peuvent aussi t'aider à trouver la filière qui te correspond. Leur rôle est d'**informer les jeunes sur les thématiques qui les concernent** telles que l'international, les études, l'emploi, le logement, les loisirs, etc. Le service est gratuit et accessible aux jeunes de 12 à 26 ans. En Wallonie picarde, tu trouveras 3 centres d'information jeunesse :

Infor Jeunes Ath



Rue Saint-Martin 8 – 7800 Ath
068 68 19 70 – 0499 21 50 90
ath@inforjeunes.be
www.inforjeunesath.be
FB : Infor Jeunes Ath

Infor Jeunes Tournai



Rue Saint-Martin 4/6 – 7500
Tournai
069 22 92 22
tournai@inforjeunes.be
www.inforjeunestournai.be
FB : Infor Jeunes Tournai

SIEP Mouscron



Rue de Tourcoing, 68 – 7700
Mouscron
056 33 69 48
siep.mouscron@siep.be
www.siep.be
FB : SIEP Mouscron

Les centres psycho-médicaux-sociaux (CPMS) sont des lieux d'accueil, d'écoute et de dialogue où ta famille et toi pouvez aborder des questions en matière de **scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle**. Pour les contacter, adresse-toi au secrétariat de ton école secondaire.

Chapitre 2 : Comment ça fonctionne ?

L'organisation de l'enseignement supérieur est définie par le « Décret paysage ». Ce dernier détermine une série d'éléments et conditions depuis ton inscription jusqu'aux critères de réussite.

1. Admission aux études supérieures

Pour être admis dans un 1^{er} cycle (les 3 premières années) tu dois posséder soit :

- Le CESS – Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur obtenu à la réussite d'études générales, techniques de transition, techniques de qualification, d'une 7^e professionnelle ou d'un CEFA art. 49.
- Un diplôme ou certificat reconnu de fin d'études secondaire étranger (équivalent au CESS).
- Un diplôme d'enseignement supérieur délivré par
 - Un établissement supérieur de plein exercice ou de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ;
 - Un établissement supérieur en communauté flamande, germanophone ou l'Ecole Royale Militaire s'ils sont similaires à ceux délivrés en FWB ;
 - Un établissement d'enseignement supérieur étranger si le grade est équivalent à celui obtenu en FWB.
- Une attestation de réussite d'un examen d'admission organisé par les écoles supérieures, le jury de la FWB, le jury paramédical de la FWB, etc. (cfr tableau p.7)

BON A SAVOIR

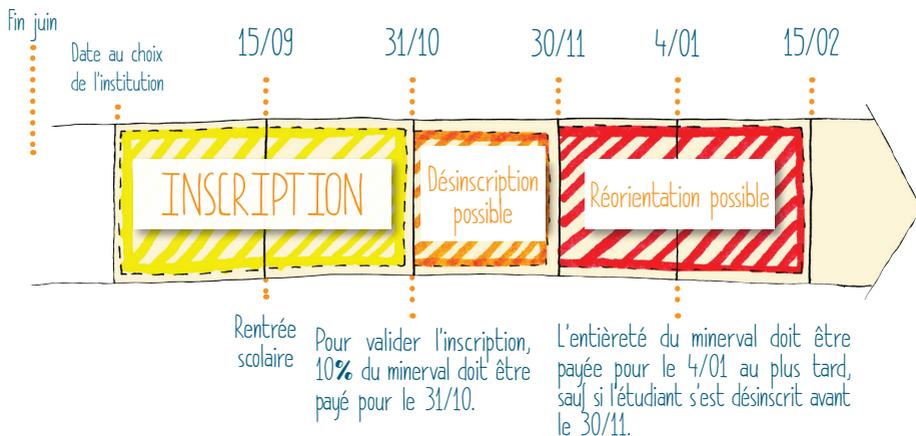
Si tu n'as pas obtenu l'un de ces diplômes ou certificats, mais que tu souhaites tout de même entamer des études supérieures, c'est possible !

Pour cela tu devras passer un examen (différent de l'examen d'admission aux études prévu pour certaines filières). Cet examen est centré sur des matières générales : français, mathématiques, 2^e langue (néerlandais, allemand ou anglais), histoire, géographie, physique, chimie, biologie, sciences sociales, sciences économiques, arts appliqués et éducation physique. Contacte ton futur établissement pour en connaître les modalités précises.

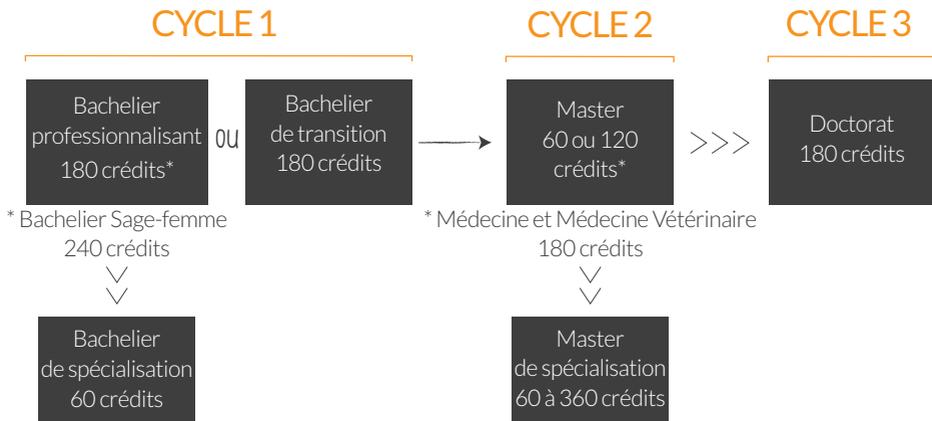
Envie d'obtenir ton CESS ? On te dit tout dans le Carnet de bord « Se former autrement », demande-le dans le centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi.

2. Inscription

Pour que ton dossier d'inscription soit valide, tu auras à compléter un dossier spécifique à chaque établissement académique et à respecter les délais suivants :



3. Organisation des études supérieures



BON À SAVOIR

Le crédit est une unité de mesure européenne qui exprime la charge totale de travail d'un étudiant. Il comprend donc les heures de cours, les stages, les travaux pratiques, les travaux personnels, etc. Un crédit équivaut plus ou moins à 30h et une année scolaire à 60 crédits

Zoom sur un cycle

CYCLE



Les **Blocs** correspondent aux années nécessaires pour valider un cycle. Un bloc est composé de plusieurs UE.
1 bloc = 60 crédits = 1 année scolaire.

BLOC



Les **Unités d'Enseignement (UE)** sont les matières données durant l'année. Chacune possède une valeur mesurée en crédits. Une UE est composée de plusieurs AA.
La somme des UE = 60 crédits = 1 bloc.

UE



Les **Activités d'Apprentissage (AA)** sont des subdivisions d'une matière. Elles correspondent à des objectifs à atteindre pour valider une Unité d'Enseignement (UE).

4. Conditions de réussite

Un bloc se compose de 3 quadrimestres et de 2 évaluations (3 si seconde session): une en janvier, l'autre en juin. À la fin du 1^{er} et 2^e quadrimestre, tu seras évalué sur les AA organisées durant cette période. La réussite de toutes les AA (avec un **minimum de 10/20**) est obligatoire afin de valider ton UE et son nombre de crédits. **Ta présence à l'évaluation de janvier est obligatoire.**

À la fin du 1^{er} bloc,

- Soit tu **valides tes 60 crédits** et tu peux passer aux UE du 2^e bloc.
- Soit tu valides **entre 45 et 60 crédits** et ton programme comprendra à la fois les UE non validées et la suite des UE du programme. Tu seras inscrit en 2^e bloc.
- Soit tu valides **moins de 45 crédits** et tu peux compléter ton programme avec des UE du 2^e bloc (moyennant accord du jury), mais tu restes inscrit dans le 1^{er} bloc. Dans ce cas de figure, sois attentif aux critères de finançabilité car tu ne pourras pas recommencer ton 1^{er} bloc plus de 2 fois dans les mêmes études.

5. Financabilité

Suite à **plusieurs échecs ou réorientations**, une école peut **refuser ton inscription**. En effet, elle considèrera, selon 4 critères, si tu restes ou non « financable ». En fonction, elle recevra ou non des subsides pour ton enseignement. Voici les critères qui détermineront si tu n'es plus « financable » :

1. Critère de réinscription pour les étudiants de 1^{er} bloc

Si tu as déjà suivi à **2 reprises le même bloc** au cours des 5 années académiques précédentes, tu ne pourras pas te réinscrire pour une 3^e fois dans les mêmes études. Toutefois, tu pourras t'inscrire une dernière fois en 1^{er} bloc si, et seulement si, tu te **réorientes vers d'autres études**.

2. Critère de crédits acquis l'année précédente

Si tu n'as pas **validé 75% des crédits** inscrits à ton programme annuel de l'année précédente.

Par exemple:

2015-2016 : 1^{re} BAC en pharmacie

2016-2017 : 1^{re} BAC en pharmacie

2017-2018 : 1^{re} BAC en infirmier: 38 crédits validés sur 60 (<75%)

2018-2019 : 1^{re} et 2^e BAC infirmier: refus d'inscription

3. Critère de crédits acquis les trois années précédentes

Si tu n'as pas validé **la moitié des crédits** que tu avais dans ton programme au cours des 3 années précédant ton inscription **et au moins 45 crédits au total**.

Par exemple :

2015-2016 : 1^{re} BAC en pharmacie : 12 crédits validés sur 60

2016-2017 : 1^{re} BAC en pharmacie : 20 crédits validés sur 48

2017-2018 : 1^{re} BAC en infirmier : 38 crédits validés sur 60

2018-2019 : Total : 70 crédits sur 168 : refus d'inscription car bien que tu aies acquis 45 crédits au total, tu as moins de la moitié des crédits validés ($168 \text{ crédits} / 2 = 84 \text{ crédits}$) : $70 < 84 \text{ crédits}$.

Attention, si la première année est défavorable dans le comptage, on peut ne pas en tenir compte. Ex. : (comptage sans l'année 2015-2016) 2018-2019 : Total : 58 crédits sur 108 : ok pour l'inscription car il/elle a plus de la moitié des crédits validés ($58 > 54 (108/2)$) et plus de 45 crédits

4. Critère de réorientation

Au cours des 5 années académiques précédentes, tu t'es **déjà réorienté** vers des études menant à un diplôme différent de celui initialement prévu et tu souhaites à nouveau le faire.

Par exemple :

2015-2016 : 1^{re} BAC en pharmacie : échec

2016-2017 : 1^{re} BAC en pharmacie : échec

2017-2018 : 1^{re} BAC en infirmier : échec

2018-2019 : 1^{re} BAC en sciences dentaires : refus d'inscription

Attention, ce refus de réorientation ne vaut que si tu n'es plus finançable au regard des autres critères. Tu peux donc continuer à te réorienter si tu remplis au moins une autre condition de finançabilité.

Par exemple :

2016-2017 : 1^{re} BAC en pharmacie : échec

2017-2018 : 1^{re} BAC en infirmier : réussite (75% du PAE)

2018-2019 : 1^{re} BAC en sciences dentaires : ok pour l'inscription

Ces critères s'appliquent **uniquement pour un cycle d'études** (bachelier ou master). On ne tiendra donc plus compte de tes années de bachelier lorsque tu entames des études de master.

Si tu ne remplis aucun de ces critères de finançabilité, contacte le centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi pour connaître les alternatives et les moyens de récupérer ton statut d'étudiant finançable. Source : <https://www.inforjeunes.be/thematique/enseignement-superieur/>

6. Désinscription et Réorientation

Désinscription (entre le 31/10 et le 30/11)

Si, pour diverses raisons, tu souhaites arrêter tes études, tu peux annuler ton inscription. Cette annulation d'inscription peut se faire **à ta demande pour le 30/11** de l'année académique en cours. Si tu as déjà payé les 10% de frais d'inscription, ils seront perdus. Par contre, ton année ne sera pas comptabilisée comme une année entamée dans l'enseignement supérieur.

Réorientation

Si tu es en 1^{re} année de 1^{er} cycle, tu as la possibilité de te réorienter dans un autre cursus **jusqu'au 15 février sans devoir payer de droits d'inscription complémentaires**. Cette demande de réorientation doit être motivée et approuvée par le jury du cycle d'études vers lequel tu souhaites te réorienter. Il faudra aussi que tu en avertisses l'établissement dans lequel tu t'étais inscrit.

Attention toutefois, la date du 15 février se situe après la 1^{re} évaluation (souvent en janvier). Si tu as manqué les examens de janvier dans ta nouvelle orientation, tu devras alors justifier les raisons de ton absence afin d'être admis à la 2^e évaluation de l'année (celle du mois de juin).

BON À SAVOIR

Les pôles académiques de la FWB proposent aux étudiants de Bloc 1 qui ont décidé d'arrêter leur cursus (à partir du 2^e quadrimestre) de suivre une formation dans laquelle il est possible de faire une mise au point sur leur projet d'études, sur leur méthode de travail et d'étude, et de suivre des ateliers et des stages. Le plus ? Elle permet de rester dans l'univers de l'enseignement supérieur, de garder le statut étudiant et les allocations familiales. Pour en savoir plus, contacte le pôle hainuyer «*Je Rebondis*» au 065/32.98.73.

Chapitre 3 : Financer ses études

1. Le coût des études

Les études supérieures ont un prix. Non seulement il y a les frais liés à la scolarité mais également au choix des études et au coût de la vie étudiante. Pas toujours facile de gérer son budget ! L'important, c'est d'éviter d'être dans le rouge, et tu auras besoin d'une petite dose d'organisation.

Pour y voir plus clair, voici l'estimation du coût d'une année d'études basée sur 10 mois. Ces chiffres indicatifs devraient te permettre d'établir le budget à allouer aux principaux postes de ta vie d'étudiant. En moyenne, pour un mois d'études supérieures, il faut compter 850€ de dépenses, sans compter les frais d'inscription.

Poste	Coût moyen annuel
Droits d'inscription	
Université	835 €
Autres écoles	Entre 175 et 350 €
Matériel didactique	
Notes de cours, livres, syllabi	350 €
Logement	
Caution / Garantie locative	2 mois de loyer (ou 3 sous certaines conditions)
Loyer d'un kot	3.750 € (375 x 10)
Loyer d'un logement universitaire	3.000 € (300 x 10)
Internat (logement + repas)	3.078 € (307,8 x 10)
Charges (si non incluses dans le loyer)	500 € (50 x 10)
Connexion Internet	250 € (25 x 10)
Nourriture	2.500 € (250 x 10)
Transport	Selon distances et moyen utilisé
Sorties	
Soirées estudiantines	400 € (40 x 10)
Sport / Loisirs / Culture	400 € (40 x 10)
Soins de santé	300 €
TOTAL	Entre 7.875 € et 9.285 € / an

Pour t'aider, le site Wikifin propose un calculateur budgétaire principalement destiné aux étudiants : <https://www.wikifin.be/fr/outils/calculateur-budget-etudiants>

2. Pistes pour financer ses études

2.1. Allocation et prêt d'études

	Allocation d'études	Prêt d'études aux familles
Définition	Aide financière qui couvre partiellement les frais liés à tes études, sauf le minerval qui est remboursé	Crédit octroyé uniquement aux familles nombreuses
Pour qui ?	Étudiant de condition peu aisée	Famille qui a au moins 3 enfants à charge au 31 octobre de l'année académique concernée
Quand l'introduire ?	Du 1 ^{er} juillet au 31 octobre au plus tard	Avant le 31 octobre
Demande en ligne	Oui	Non
Demande papier	Oui Par recommandé uniquement	Oui Par recommandé uniquement
Réponse	Dans le courant de l'année académique	Au cours du 2 ^e semestre de l'année académique
Montant	Entre 500 et 4.000€	Au choix : Soit 743,68 € Soit 1.239,47 €
A rembourser	Non Sous certaines conditions lors de l'interruption des études	Oui avec un taux d'intérêts de 4% Le remboursement du prêt s'étale sur 5 ans et en 10 semestrialités, à partir du 1 ^{er} octobre - de la 3 ^e année (qui suit la fin de tes études secondaires) si tu suis un enseignement de type court ; - de la 5 ^e année (qui suit la fin de tes études secondaires) si tu suis un enseignement de type long ou universitaire

Pour introduire ta demande d'allocations d'études, tu auras à suivre la procédure suivante :

La demande en ligne

Le formulaire est disponible sur le site www.allocations-etudes.cfwb.be au moyen de ta carte d'identité, de ton code PIN et d'un lecteur de carte d'identité.

L'introduction de la demande est composée de plusieurs étapes :

- Pour une première demande :
 - 1) Te créer un compte citoyen « Cerbère » à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Cette étape peut être compliquée, n'hésite pas à passer dans nos bureaux pour recevoir un coup de pouce ! Vérifie tes courriers indésirables, les mails de confirmation après la création du compte Cerbère s'y retrouvent parfois ;
 - 2) Via ton compte « Cerbère », le service des allocations récupère toutes tes données utiles pour ton dossier. Cela prend entre 24 et 48h.
 - 3) Compléter en ligne ton formulaire électronique des allocations d'études et le valider.

Après validation, tu recevras immédiatement par mail un accusé de réception.

- Pour un renouvellement :

Tu devras réactiver ton compte « Cerbère », et attendre 24 à 48h avant de pouvoir compléter ton formulaire.

La demande papier

Si tu n'as pas 18 ans au moment de l'inscription, si tu ne possèdes pas de carte d'identité belge ou si tu rencontres des difficultés avec le formulaire électronique, tu peux introduire une demande papier.

Le formulaire est imprimable sur le site de la FWB : www.allocations-etudes.cfwb.be.

Il est à envoyer obligatoirement **par recommandé** au bureau régional des allocations d'études de la province où est situé l'établissement que tu fréquenteras.

Coordonnées des bureaux régionaux par province :

Bruxelles et Brabant wallon : *Rue du Meiboom, 16-18 - 1000 Bruxelles*

Hainaut : *Place du Parc, 27 - 7000 Mons*

Liège : *Rue d'Ougrée, 65 - 4031 Angleur*

Luxembourg : *Rue de Sesselich, 59 - 6700 Arlon*

Namur : *Rue Van Opère, 89 - 5100 Jambes*

BON À SAVOIR

Faire ta demande en ligne est vivement recommandé car elle sera traitée prioritairement et selon un ordre d'entrée chronologique.

Pour le prêt d'études, la procédure est la suivante :

Le formulaire de demande du prêt d'études peut être obtenu auprès du Service des Allocations et Prêts d'Études. Après avoir été complété, il doit obligatoirement leur être renvoyé par recommandé avant le 31 octobre.

Service des allocations et prêts d'études



Direction générale :
Rue de Meiboom, 16-18
1000 Bruxelles
+32 (0)2 413 37 37

2.2. Allocations familiales de base

C'est une somme d'argent que les familles reçoivent mensuellement pour assurer l'éducation, la formation et l'entretien de l'enfant dont elle a la charge.

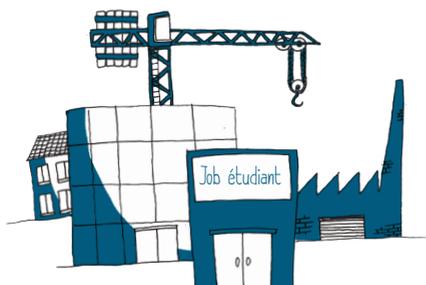
Le montant des allocations familiales de base est de 95,8€ pour le 1^{er} enfant, 177,27€ pour le 2^e et 264,67€ pour le 3^e et les suivants.

Tu peux décider de percevoir tes allocations familiales lorsque tu n'es plus à charge de tes parents, c'est-à-dire si tu ne vis plus chez eux ou si tu vis seul. Le montant que tu recevras sera alors égal à celui attribué à un 1^{er} enfant (1^{er} rang).

Tu percevras les allocations familiales jusqu'à tes 18 ans sans conditions, et maximum jusqu'à tes 25 ans si tu poursuis toujours des études de plein exercice (minimum 27 crédits ou 13h de cours/semaine en Promotion sociale), si tu es en stage d'insertion professionnel ou en contrat d'apprentissage.

Pour plus d'informations :

Bureau provincial du Hainaut :
Rue Léopold 23 – 6000 Charleroi
071 20 11 00
hainaut.fam@famifed.be
www.famifed.be



2.3. Job étudiant

Un job étudiant peut être le bon moyen de financer partiellement tes études, acheter du matériel, te payer des vacances et disposer d'une expérience professionnelle à valoriser sur ton CV !

CV, lettre de motivation et entretien d'embauche, on te dit tout dans le Carnet de bord « Je veux travailler », demande-le dans ton centre Infor Jeunes.

Quelques notions à avoir en tête avant d'accepter un job étudiant :

- **Signer obligatoirement un contrat** d'occupation étudiant en 2 exemplaires. Il doit contenir ton identité et celle de ton employeur, la date de début et de fin de ton contrat, le lieu de travail, ta fonction, les horaires de travail et ton salaire.
- **Travailler maximum 475h/an** (de janvier à décembre) pour bénéficier de cotisations sociales réduites. Pour suivre le décompte de tes heures en cours d'année, rends-toi sur le site internet ou télécharge l'application Student@Work.
- **Travailler maximum 240h par trimestre** pour conserver les allocations familiales relatives à ce trimestre. Si tu poursuis des études en septembre, tu pourras travailler de manière illimitée en juillet, août et septembre.
- **Renvoyer une déclaration fiscale dans tous les cas**, et si tu dépases 11.042,86€ brut par an, payer des impôts.

Pour plus de détails, contacte le centre Infor Jeunes le plus proche ou consulte en ligne la brochure « Action Job » sur www.actionjob.be

2.4. Service social de l'école

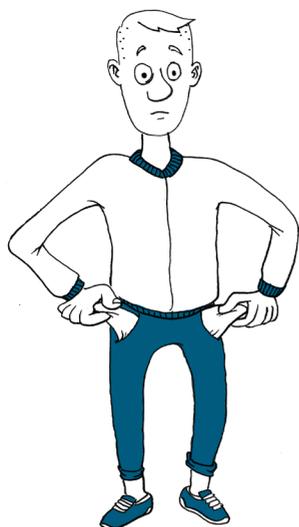
Ton école dispose d'un service social destiné à ses étudiants.

Si tu le souhaites, ce service te vient en aide, durant tout ton cursus, en cas de difficultés temporaires, ou si tu fais face à une situation inédite.

Le service t'offre un accompagnement social dans un climat de confiance et de discrétion. Il t'écoute, te conseille, t'informe et t'accompagne dans des démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs.

Selon certains critères, il est aussi possible qu'il t'aide financièrement. Cette intervention peut porter sur : l'achat de matériel scolaire, syllabi, livres ; l'équipement informatique ; les vêtements ; les frais de déplacements ; les repas ; le logement (kot) ; les stages, etc.

Chaque situation étant particulière et chaque service social ayant ses règles de fonctionnement, n'hésite pas à te renseigner auprès de ton établissement scolaire.



2.5. Le CPAS

En cas de difficultés, moyennant conditions et enquête sociale, tu peux parfois bénéficier de diverses aides du CPAS, dont le revenu d'intégration sociale et/ou un soutien financier complémentaire. Tu devras t'adresser au CPAS de la commune où tu es domicilié. Il restera compétent pour toute la durée de tes études même si tu déménages.

Le CPAS peut décider de t'octroyer un **revenu d'intégration sociale (RIS)**, une aide financière, moyennant accord et signature d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) – qui consiste à te fixer des objectifs à court et moyen termes. En tant qu'étudiant, ce PIIS portera notamment sur la réussite de tes études.

A titre informatif, le montant général du RIS pour une personne isolée (vivant seule) est de 910,52€ net*, duquel seront déduites toutes ses autres ressources (allocations familiales, salaire, etc.)

Le CPAS peut également te proposer un soutien financier complémentaire pour couvrir tes frais liés aux études tels qu'une intervention dans le prix de l'internat, du kot, des frais de déplacements, du minerval, du matériel indispensable à tes études (informatique, vêtements particuliers, etc.).

N'hésite pas à parler de tes frais spécifiques au CPAS, il te dira ce qu'il peut faire ou non pour toi !

**montants mensuels du RIS indéchiffrés au 1^{er} septembre 2018 : cohabitant 607,01€, isolé 910,52€, personne avec famille à charge 1254,82€*

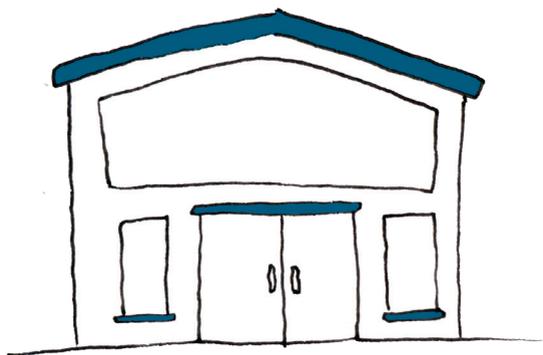
Chapitre 4 :

Méthodologie et soutien scolaire

Commencer des études supérieures, c'est aussi devoir s'adapter à une nouvelle manière d'enseigner et à des matières de cours plus pointues et plus complexes. Cela passe souvent par une nouvelle méthode de travail et une organisation différente. Voici quelques organismes qui te permettront de trouver l'aide dont tu as besoin : **professeur particulier**, **cours collectif**, **blocus encadré**, ou encore **méthode de travail**.

		Academia Mentis 060 86 08 60 info@academiamentis.be - www.academiamentis.be		
		Apprentus info@apprentus.com - www.apprentus.be		
		Area asbl Rue des Cyclamens, 1 bte D - 1170 Bruxelles 0489 11 32 49 - www.area-asbl.be		
			Autre cours 7000 Mons - 0478 27 73 44 info@autrecours.be - www.autrecours.be	
			Azerteach Avenue Winston Churchill, 67 - 1180 Uccle 02 354 48 37 - www.azerteach.com	
			Cogito Rue du Sondart, 12 - 7500 Tournai - 078 05 60 56 info@cogitobelgium.com - www.cogitobelgium.com	
			Educadomo 078 15 00 93 - www.educadomo.be	
			Learn Up 02 318 67 99 - info@learnup.be - www.learnup.be	
				My Sherpa Rue de Stalle, 65 - 1180 Bruxelles www.mysherpa.be
				Réussir ses études 02 437 96 68 - info@reussirsesetudes.com www.reussirsesetudes.com
				Réussit'School Rue Vanderkinderen, 194 - 1180 Bruxelles 02 345 72 08 - www.reussitschool.be
				SIEP Rue de Tourcoing, 68 - 7700 Mouscron 056 33 69 48 - siep.mouscron@siep.be - www.siep.be
				SP Superprof bonjour@superprof.com - www.superprof.be

Certains lieux ouvrent aussi leur porte aux étudiants du supérieur au moment du blocus : les bibliothèques, les maisons de jeunes, les monastères, les couvents, les abbayes, etc.



Chapitre 5 : Se loger

1. Choisir un logement

En fonction de tes préférences et de ton budget, tu pourras t'orienter vers un style de logement qui te convient.

Logement universitaire

Les universités mettent à disposition pour leurs étudiants des logements en résidence sur ou hors campus. Vu le nombre limité de places, il est important de déposer ta candidature avant le début de l'année académique, et le logement te sera ou non attribué en fonction de critères de sélection. Le loyer peut être plus avantageux qu'un logement privé et le contrat de location de 10 mois au lieu de 12.

Renseigne-toi auprès de ton université car chacune a ses propres règles, conditions et offres.

Logement privé

- **Kot** : tu disposes d'une chambre individuelle et tu partages les sanitaires et la cuisine avec d'autres étudiants qui deviennent tes co-koteurs et co-koteuses. C'est l'option la plus courante et souvent la moins chère.
- **Studio ou appartement** : la chambre, la cuisine et les sanitaires sont individuels. Tu vis seul et le loyer est souvent plus élevé que pour un kot.
- **Appartement/maison en colocation** : Tu partages le logement avec plusieurs étudiants. Une formule séduisante : espace de vie plus grand et plus agréable, convivialité, choix de la localisation, division du loyer, des charges, d'Internet, des produits d'entretien, etc. Pour que l'expérience soit agréable, outres les économies réalisées, veille à t'installer avec des personnes avec qui tu t'accordes sur les règles de vie en communauté.
- **Chambre chez l'habitant** : tu vis dans une chambre située dans la maison d'un particulier. Cela implique que tu vis et partages le logement avec le(s) propriétaire(s) et/ ou la famille.

Internat

L'internat propose un service où le gîte et le couvert sont assurés. La formule peut être une solution économique et conviviale pour te loger à un prix attractif (entre 2.288,29 et 3.078,30€/an).

Il existe 6 internats pour l'enseignement supérieur en Wallonie picarde :

Internat provincial d'Ath – Site 1



Rue Paul Pastur 6 - 7800 Ath
068 26 45 30

Mixte. Accessible aux étudiants de l'enseignement secondaire et supérieur

Internat provincial d'Ath – Site 2



Square Saint-Julien 9 - 7800 Ath
068 28 75 90

Mixte. Accessible uniquement aux étudiants de l'enseignement supérieur provincial

Internat du Centre éducatif Saint-Pierre



Tour Saint-Pierre 11 - 7900 Leuze-en-Hainaut
069 66 96 10

Mixte. Accessible uniquement aux étudiants du campus pédagogique de la HELHA

Internat autonome de la Communauté française – Maison des étudiants



Rue des Carmes 13-15 - 7500 Tournai
069 66 96 60

Mixte. Accessible prioritairement aux étudiants de l'enseignement de la FWB

Internat – Georges Point



Rue Paul Pastur 4 - 7500 Tournai
069 25 37 00

Mixte. Accessible prioritairement aux étudiants de l'enseignement provincial

Internat Mixte



Boulevard du Roi Albert 1er 1 - 7500 Tournai
069 23 24 26

Mixte. Accessible uniquement aux étudiants de l'enseignement provincial

ITEHO – Jeanne d'Arc



Quai des Salines 28 - 7500 Tournai
069 89 05 10

Féminin. Uniquement réservé aux étudiantes de l'ITEHO et de la HELHA

Logement avec projet particulier

Logement intergénérationnel

« Un toit, deux âges » met en relation des étudiants et des personnes âgées – des familles parfois – en recherche de compagnie. Ces dernières proposent une chambre au sein même de leur maison, que tu loues pour un loyer modéré, en échange ou non de services (aider aux courses ou au ménage, offrir une présence, etc.). En aucun cas tu n'es considéré comme un aide-soignant : pas de soins médicaux à apporter, pas de toilette, etc.

0492 75 11 90

tournai@1toit2ages.be

www.1toit2ages.be

Kot-à-projet (KAP)

Un kot-à-projet est une association composée de 8 à 12 étudiants qui, en plus de vivre ensemble au sein d'un logement communautaire, mènent à bien un projet qui leur tient à cœur. Ce projet porte sur un domaine précis comme la culture, l'aide humanitaire ou sociale, le sport ou la protection de l'environnement. Il existe environ 130 kots à projet en Belgique, dont 80 se trouvent à Louvain-la-Neuve, une trentaine à Woluwe et une quinzaine à Namur.

En Wallonie picarde, un kot à projet solidaire est situé à Tournai : « L'Antre-eux-deux ASBL ». Ce dernier rassemble 2/3 d'étudiants tournaisiens et 1/3 de jeunes touchés par des handicaps non visibles des troubles « dys » (dyspraxie, dyscalculie, ...).



Rue des Augustins 1 - 7500 Tournai
0473 39 38 24

contact@antre-eux-deux.com

www.antre-eux-deux.com

2. Trouver un logement

Une fois ton type de logement choisi, plusieurs possibilités de recherche existent pour dénicher celui qui te conviendra :

- via **Infor Jeunes** : tu peux trouver et consulter des annonces de kots en ligne sur : www.inforjeunes.be ;
- sur **Internet** : immovlan.be, immoweb.be, wapi-annonces.be, appartager.be, sur les réseaux sociaux, etc. ;
- grâce à **ton établissement académique** qui peut proposer un listing de kots ou possède peut-être un internat/ une résidence ;
- en te baladant **en ville** et en ouvrant les yeux : certains propriétaires se contentent de coller une affiche « Kot à louer » sur leur façade. N'hésite pas à te promener dans les rues pour les repérer !

3. Étapes de la location

1. Visiter le logement

1 ou 2 fois, accompagné ou non. Examiner tout dans le détail (fermeture des fenêtres, pression de l'eau, interrupteurs, etc.) Ose poser des questions.

2. Demander à consulter le contrat de bail

Il est TOUJOURS possible d'examiner le contrat de bail et de le soumettre à des spécialistes en la matière (avocats, services kot des universités, Infor Jeunes, etc.).

3. Lire le contrat de bail

Plusieurs éléments à vérifier dans le contrat : durée de la location, état des lieux, montant du loyer, charges et garantie locative, présence éventuelle d'une clause de rupture anticipée en cas d'abandon des études, et éventuellement le contenu du règlement intérieur.

4. Rédiger l'état des lieux

Obligatoire !

Sois vigilant à ce que tout dégât, toute imperfection y soient notés et détaillés.

5. Signer le contrat de bail

Attention, une fois que le contrat est signé, cela signifie que tu acceptes toutes les clauses citées. Il est donc primordial de BIEN lire l'intégralité du contrat avant de le signer !

6. Verser la garantie locative

Pas obligatoire, c'est au bailleur de décider. Montant équivalent à 2 ou 3 mois de loyer. De préférence sur un compte bloqué à ton nom et celui du bailleur ou de main à main avec reçu écrit, daté et signé.

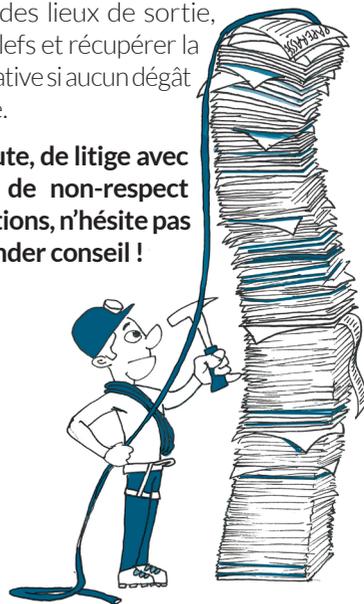
7. Respecter tes engagements liés au contrat de bail

Payer le loyer, les charges locatives, entretenir correctement le logement, réparer ce qui est à ta charge, signaler rapidement au propriétaire le moindre ennui, etc.

8. Mettre un terme à la location

Donner ton préavis, nettoyer le logement, faire l'état des lieux de sortie, rendre les clefs et récupérer la garantie locative si aucun dégât n'est signalé.

En cas de doute, de litige avec ton bailleur, de non-respect de ses obligations, n'hésite pas à nous demander conseil !



4. Concepts généraux

• Contrat de bail

C'est le contrat, le document officiel, qui va te lier au bailleur (propriétaire) durant toute la durée de la location et inversement.

Il doit contenir **obligatoirement** :

- l'identité des parties (toi et le bailleur) ;
- la date de début du contrat ;
- la désignation de tous les locaux et parties d'immeuble qui font l'objet de la location ;
- le montant du loyer.

Il faut que le contrat soit rédigé en **autant d'exemplaires qu'il y a de parties** et que chaque exemplaire mentionne le nombre d'originaux rédigés et signés. Chaque partie doit être en possession d'un original.

Le contrat de bail peut également comporter des clauses prévoyant :

- la rédaction d'un état des lieux ;
- un règlement d'ordre intérieur ;
- les obligations du propriétaire et du locataire ;
- la manière de résilier le bail avant son terme, etc.

Il existe 4 types de bail :

• **Le bail de droit commun :**

Ce type de bail est le minimum légal car il découle du Code civil qui consacre les dispositions générales applicables à tous les baux à loyer. Les règles de ce bail ne sont pas obligatoires et ne s'appliquent que si le contrat ne prévoit rien d'autre. Par conséquent, toi et le bailleur êtes libres de rédiger ce que vous voulez dans le contrat (ou presque).

• **Le bail de résidence principale :**

Il s'applique au contrat sur un logement affecté à la résidence principale du locataire. Si tu choisis de faire de ton logement

ta résidence principale, tu seras mieux protégé qu'en cas de bail de droit commun. En effet, le législateur a prévu dans cette formule une série de règles obligatoires entre le locataire et le propriétaire. Ces règles s'imposent aux parties sans qu'il ne soit possible d'y déroger.

• **Le bail étudiant :**

Ce bail est relatif à la location d'un bien par et pour un étudiant dans le cadre de ses études. Il a donc été conçu en tenant compte des événements qui peuvent marquer ton parcours (stage dans une autre ville, séjour Erasmus, seconde session, changement d'orientation...). Il te permet donc d'être mieux protégé, de mettre fin au contrat plus facilement, etc. Le bail étudiant est choisi de commun accord entre le bailleur et l'étudiant. Ces derniers peuvent toujours opter pour un bail de résidence principale.

• **Le bail de colocation :**

Ce bail vise la location d'un même logement par plusieurs personnes, au moyen d'un seul contrat entre les locataires et le propriétaire. Afin de protéger un maximum chaque locataire, un « *pacte de colocation* » doit, en plus du bail, être rédigé entre les colocataires.

Les règles relatives au bail de colocation sont impératives, cela veut donc dire qu'il est impossible d'y déroger dans le contrat. Il est toutefois possible pour le bailleur et les colocataires d'affecter, de commun accord, le logement à la résidence principale des colocataires.

• **Résidence principale**

Elle est déterminée par des **faits concrets**: c'est le lieu où tu vis habituellement et effectivement, où tu as tes principaux centres d'intérêts.

• Domicile

Il est lié à des **éléments administratifs et légaux** : c'est le lieu où tu es inscrit dans le registre de la population de la commune où tu habites. Ton domicile est déterminé par ta résidence principale.

• État des lieux

C'est une description **détaillée** de l'état dans lequel se trouve le logement, d'une part au début de la location (*état des lieux d'entrée*) et d'autre part à la fin du bail (*état des lieux de sortie*).

Dans l'état des lieux d'entrée, il faut que TOUT soit répertorié - nombre de taches ou trous (leur taille, leur localisation), coup dans un meuble, vitre fêlée, etc. – afin d'éviter les mauvaises surprises lors de l'état des lieux de sortie. En effet, tout élément différent entre les deux documents sera considéré comme étant de ta responsabilité, un dégât que tu aurais causé durant ton occupation. Les frais de réparation te seront réclamés et cela peut parfois coûter très cher !

• Garantie locative

C'est une somme d'argent qui permet au bailleur de se prémunir en cas de non-respect de tes obligations. Elle sert généralement à couvrir les éventuels dégâts locatifs causés. Equivalente au montant de maximum deux mois de loyer (trois mois de loyer sous certaines conditions), elle est à verser au début du bail et te sera restituée à la fin de la location, tout ou en partie, en fonction du soin que tu auras apporté au logement.

• Charges locatives

Elles regroupent les frais liés aux parties communes et privées : entretien, chauffage,

électricité, consommation d'eau, etc. Leur montant est différent s'il s'agit de *charges réelles* ou de *charges forfaitaires*.

Charges réelles

C'est ce qui s'applique de principe quand rien n'est précisé dans le contrat de bail.

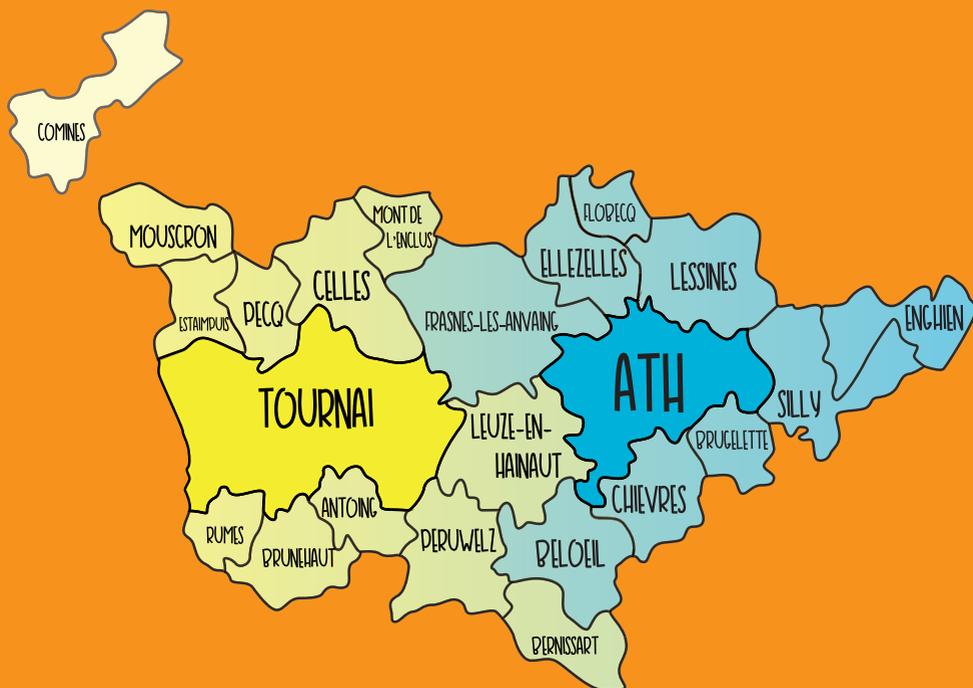
Le montant des charges correspond EXACTEMENT à ce que tu as consommé.

Bien souvent, tu paies une provision, une avance sur le paiement des charges réelles. À la fin de l'année/du bail, le propriétaire calcule la différence entre le montant de tes provisions et celui des dépenses réelles. En fonction de ce décompte, tu devras soit payer la différence restante, soit récupérer le supplément versé. N'hésite pas à demander la preuve de ta consommation et le détail du calcul effectué.

Charges forfaitaires

Tu paies un montant fixe établi dans le contrat de bail sous le terme « forfait ». C'est le propriétaire qui décide – avec toi – de ce montant en projetant globalement le montant de tes dépenses, de ta consommation.

À la fin du bail, il n'y a pas de décompte avec le risque d'avoir payé trop ou pas assez de charges.



**Infor
Jeunes**
Tournai



Rue Saint Martin, 4-6
7500 Tournai
069 22 92 22
tournai@inforjeunes.be
inforjeunestournai.be
facebook.com/inforjeunestournai



**INFOR
JEUNES**
Ath
asbl

Rue Saint Martin, 8
7800 Ath
068 68 19 70
ath@inforjeunes.be
inforjeunesath.be
facebook.com/inforjeunesath

